

République Française

Commune de Lussac

COMPTE-RENDU DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 février 2017

Conseillers municipaux présents : Catherine RAYNAUD, Jean-Michel MABILLOT, René LARQUEMIN, Valérie LANGLAIS, Stéphanie MAUDUIT, Diane PAGE, Danielle TINARD, Jean-Noël BOURREAU et Arnaud GAILLARD.

Absents représentés : Sébastien JOLIVET est représenté par Catherine RAYNAUD

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Valérie LANGLAIS

Date de convocation : 10 janvier 2017

Ordre du jour :

- ✓ Renouvellement du contrat de M. SEINE ;
- ✓ Vente du tracteur communal ;
- ✓ Acompte au SIVOS Lussac-Nieuil ;
- ✓ Subvention à l'association C.A.L.C. de Chasseneuil-sur-Bonnieure ;
- ✓ Subvention à l'association CSCS de Roumazières Loubert ;
- ✓ Informations et questions diverses.

Renouvellement du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (DE-2017-005)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le recrutement de Monsieur Léon SEINE en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, pour assurer les fonctions d'agent polyvalent d'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments, à raison de 25 heures hebdomadaires, pour la période allant du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

Monsieur SEINE ayant donné pleinement satisfaction, Madame le Maire propose de renouveler son contrat pour une période d'un an allant du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, à raison de 32 heures par semaine, pour faire face à une charge de travail supplémentaire.

Ce nouveau contrat serait en partie pris en charge par l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- RENOUELER le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi de Monsieur Léon SEINE dans les conditions évoquées ci-dessus ;
- AUTORISER Madame le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Vente du tracteur communal

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en vente le tracteur communal, avec le matériel attelé. Elle justifie son choix par des coûts de plus en plus élevés d'entretien et de réparation du véhicule et une utilisation saisonnière.

Après en avoir débattu et évoqué les possibilités d'achat de nouveaux matériels, le Conseil Municipal, ne disposant pas de tous les éléments nécessaires, reporte sa décision.

Acompte SIVOS Lussac-Nieuil (DE-2017-006)

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la trésorerie du SIVOS Lussac-Nieuil est insuffisante et qu'il est nécessaire de verser un acompte de 5000 € sur la participation prévue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Madame le maire à verser un acompte de 5000 € au SIVOS Lussac Nieuil ;
- PRECISE que les crédits seront inscrits au compte 6554 du budget 2017.

Subvention à l'association C.A.L.C. de Chasseneuil-sur-Bonnieure (DE-2017-007)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que, chaque année, la Commune verse une participation au C.A.L.C. en fonction de la fréquentation des enfants domiciliés à Lussac au centre de loisirs de Chasseneuil.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de définir le montant maximal de cette participation, ainsi que les modalités de versement de celle-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- ACCORDER une participation d'un montant maximal de 300 euros à l'association C.A.L.C. de Chasseneuil ;
- PRECISER que le versement sera effectué, dans la limite de 25 € par enfant, selon les modalités suivantes :
 - Pendant les vacances scolaires : 2,5 € par enfant et par jour ;
 - Les mercredis : 1,25 € par enfant et par demi-journée jusqu'à épuisement du crédit.
- INSCRIRE les crédits nécessaires au compte 6574 du budget 2017.

Subvention à l'association CSCS de Roumazières Loubert (DE-2017-008)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que, chaque année, la Commune verse une participation au CSCS en fonction de la fréquentation des enfants domiciliés à Lussac au centre de loisirs de Roumazières Loubert.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de définir le montant maximal de cette participation, ainsi que les modalités de versement de celle-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- ACCORDER une participation d'un montant maximal de 100 euros à l'association CSCS de Roumazières Loubert ;
- PRECISER que le versement sera effectué, dans la limite de 25 € par enfant, selon les modalités suivantes :
 - Pendant les vacances scolaires : 2,5 € par enfant et par jour ;
 - Les mercredis : 1,25 € par enfant et par demi-journée jusqu'à épuisement du crédit.
- INSCRIRE les crédits nécessaires au compte 6574 du budget 2017.

Information et questions diverses :

- *Calendrier des élections 2017*

Elections présidentielles : 23 avril et 7 mai

Elections législatives : 11 et 18 juin

- *Foire de printemps*

La réunion de préparation, avec les associations, est reportée au 7 mars à 20h30.

- Monsieur Philippe BOUTY, président de la Communauté de Communes de Charente Limousine, a adressé un courrier à M. DANIEL, propriétaire de la grange en péril dans Le Bourg, l'obligeant à réaliser les travaux auxquels il s'était engagé.

- *Dénomination des rues*

Monsieur MABILLOT informe l'assemblée que la commune de Chasseneuil s'est engagée dans une démarche de dénomination des rues. Partageant les villages de Chez Dieu et La Rivaille, il est nécessaire que la commune se positionne sur le choix des noms et qu'elle en fasse part à la commune de Chasseneuil.

Monsieur MABILLOT propose également que les conseillers se regroupent par village afin de réfléchir aux noms qu'ils envisagent de donner aux rues de leur hameau.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire,
Catherine RAYNAUD



